

Commune  de Rosis

**Séance du 6 octobre 2008**

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON  
Gérard LUNA - Germain FARENQ - Nathalie MENDES - Sandrine LECLERCQ -  
Martine CANDEL- Eric NAUTRE

**Membre (s) absent(s) excusé(s):**M. Moïse ROQUES - Mme Arlette ARAGON

**Secrétaire de séance :** Sandrine LECLERC

**ORDRE DU JOUR**

**1 - ANDABRE – DEBUT DE LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du début de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'assainissement dans le hameau d'Andabre.

Il précise que ces travaux ne devraient pas, en principe, créer trop de gêne aux habitants qui seront toutefois informés, suffisant à l'avance, en cas de nécessité de coupures de la chaussée.

Il indique qu'un arrêté de voirie sera pris pour régler la circulation durant toute la durée des travaux.

Il indique également que les parcelles non bâties, bien qu'elles se situent en zone constructible, ne seront pas systématiquement raccordées au réseau collectif. Cependant, les personnes qui souhaitent raccorder ces parcelles pourront le faire sous réserve d'assumer les frais de raccordement directement auprès de l'entreprise qui réalise les travaux.

Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte de l'information*

**2 - ORDURES MENAGERES - CONSTRUCTION DE POINTS DE PROPETE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de sa volonté de construire des points de propreté esthétiquement adaptés à notre territoire, c'est-à-dire avec des pierres de parement issues des carrières Granier situées sur notre commune.

Il indique qu'il est intervenu au sein de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc afin que les projets de construction de points de propreté, (**5 à Andabre, 1 à la Combe, 1 à Compeyre, 1 au Tourrel, et 1 au hameau de Madale**) soient programmés et financés dans les meilleurs délais. Les autres points de propreté seront tous, au fur et à mesure, équipés de pierres apparentes.

Il rappelle que depuis cet été, vu l'urgence et par salubrité publique, la commune a construit un point de propreté à Cours le Haut et, par opportunité liée aux travaux du « Lavoir communal », un autre à Douch.

Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte de l'information*

### 3 - DOUCH - RESTAURATION DU LAVOIR FONTAINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de restauration du lavoir fontaine seront prochainement terminés. Ces travaux consistent à récupérer, en amont du bâtiment, les eaux qui alimentent le lavoir et à les canaliser vers deux bassins en cours de construction.

Il indique qu'à l'occasion de ces travaux la commune a procédé à la construction d'un mur de soutien en pierres apparentes en limite de la propriété communale.

Il indique qu'une fois les travaux terminés, il sollicitera le Conseil Général afin que des travaux de revêtement de la chaussée soit réalisés jusqu'en limite du lavoir.

Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte de cette information et approuve ces travaux de restauration réalisés à moindre frais.*

### 4 - HAMEAU DE MADALE - CONTENTIEUX - AFFAIRE AUGE / COMMUNE DE ROSIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à une dégradation volontaire d'une voie communale au hameau de Madale interdisant tout accès automobile au cœur du hameau, et malgré une tentative de trouver une solution à ce problème, celle-ci n'a pas abouti.

Il précise que l'intéressé a fait adresser par son avocat la revendication pure et simple du « chemin rural n°33 » qui figure au récapitulatifs des chemins ruraux de la commune et qui, depuis la délibération en date du 25 juin, est devenu une voie communale.

Il signale également qu'il a saisi l'Agence Foncière du département de l'Hérault pour l'aspect juridique de ce dossier ainsi que le cabinet d'avocat Iris Christol de Montpellier pour défendre les intérêts de la commune en cette affaire.

Il indique que, conformément à la loi et en vertu de ses pouvoirs de police, il a établi un procès verbal de voiri, pour dégradations, constructions illicites sur le domaine communal et entrave à la circulation, qu'il vient d'adresser à Monsieur le Procureur de la République près le TGI de Béziers, sous couvert de Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bédarieux, pour suite à donner.

Il précise qu'un exemplaire a été adressé à l'avocat de la commune, afin d'assignation en référé expertise par le juge, près le TGI de Béziers.

Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte de ces informations*

### 5 - CESSION DE TERRAINS A TITRE GRACIEUX POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, conformément à l'article L 2122 dans le cadre de sa délégation de pouvoir, il a accepté la cession **pour l'euro symbolique** de 1ha de terrain foncier non bâti appartenant à M. Christian GOMEZ de Graissessac et qu'il a procédé à la signature de l'acte notarié. Il indique que cette cession concerne 18 parcelles de foncier non bâti, d'une superficie totale de **1ha 56a 42ca**, dont M. GOMEZ est propriétaire sur notre commune.

Il s'agit des parcelles suivantes : - Sect.A n° 62 le Rulladou de 20a 60ca - Sect.A n° 63 le Rulladou de 3a20ca - Sect.A n° 69 Rec de suz de 22a 70ca -Sect.A n°117 Rec de suz de 3a 40 ca -Sect. A n° 118 Bitanarios de 90ca -Sect A n° 127 Bitanarios de 8a 20ca -Sect. A n° 130 Bitanarios 1a 80 ca -Sect.A n° 164 Bédière de 10a 50ca -Sect.A n° 175 Bédière de 47a - Sect.A n° 195 Bédière de 6a 80 ca -Sect.A n° 337 la Serre de 2a 15 ca -Sect.A n° 361 la Peyre de 3a 15ca - Sect.A n° 409 Cadassi de 2a 50 ca -Sect.A n° 422 Cadassi 2a 10 ca -Sect.A n° 119 le Trabes de 19a 70 ca -Sect.AB n° 81 Andabre de 62 ca -Sect.AB n° 86 Andabre de 50 ca -Sect.AB n° 88 Andabre de 50ca parcelles .

Il indique aux membres du Conseil de tenir compte que ces cessions ne sont pas de nature à générer des frais ou des travaux à la commune, hors mis les frais de notaire qui seront à sa charge.

Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte de cette cession qu'il approuve et autorise le maire à engager la dépense nécessaire aux frais de notaire et à signer tout acte afférent.*

**6 - CCMHL - ELECTRIFICATION RURALE - ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à très court terme la commune va transférer sa compétence en matière d'électrification rurale et d'éclairage public à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc .

Il indique que ce transfert de compétence sera bénéfique à la commune puisque, désormais, le financement de tout projet d'électrification rurale et d'éclairage public sera entièrement supporté par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, exonérant ainsi la commune qui, actuellement, finance à hauteur de 50% ses projets d'électrification rurale.

Il demande donc aux membres du Conseil, de bien vouloir exprimer, pour ce qui concerne le secteur de la commune ou ils exercent leur compétence, les besoins en électrification rurale et en éclairage public afin de communiquer ces renseignements à la Communauté dans les meilleurs délais.

Avis du conseil :

*Le Conseil prend acte de l'information et examinera les besoins sur leur circonscription d'action.*

**7 - SIVU D'ASSAINISSEMENT - TAXE « FIXE » REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que la « redevance assainissement » mise en place pour les administrés qui sont gérés par le SIVU d'Assainissement Confluent Bouïssou et Mare et qui concerne (**Andabre et la Combe**) avait été fixée en 2006 à **40 €** pour l'année selon un calcul effectué en fonction des subventions sensées être allouées à la commune, ce qui n'a pas été le cas.

Il indique que, lors de la dernière séance du Conseil syndical à Plaisance, il a été décidé, afin d'équilibrer le budget, de revoir le montant de la taxe d'assainissement qui été fixée à **70 €**

Il précise que cette augmentation est inévitable puisqu'elle est liée au montant des remboursements de l'emprunt.

Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil

*Le Conseil unanime adopte la décision prise par le Conseil syndical d'augmenter le montant de la taxe d'assainissement.*

**8 - MOULIN DE LA FAGE - SUBVENTION DES SERVICES DE L'ETAT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, dans le cadre du dossier de restauration du moulin à eau de la Fage, dont le coût global de l'opération s'élève à **55 000 €**, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc vient d'abandonner le projet de « route des Moulins ».

Il indique que, compte tenu du fait que seul le Conseil général a alloué une aide financier de **15 000 €** et que la Région Languedoc Roussillon n'a pas répondu favorablement à notre demande d'aide financière, il vient de solliciter une subvention de **15 000 €** auprès des services de l'Etat (Ministère de l'Intérieur).

Il précise une nouvelle fois que la part communale demeure toutefois trop importante et qu'il y a lieu de solliciter des organismes privés pour faire face à ces dépenses.

Il propose donc de solliciter l'aide d'une fondation privée affiliée a un organisme bancaire et d'adhérer à la Fondation du patrimoine qui, selon des critères bien définis liés à la restauration du patrimoine ancien, aide ce type de dossier.

Il propose donc aux membres du conseil, de l'autoriser à prendre contact avec ces organismes et d'adhérer à la Fondation du patrimoine.

Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte de l'information et autorise le Maire à solliciter tous les organismes susceptibles d'aider la commune sur ce dossier.*

**9**

## **CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE DE LAMALOU**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'examiner la convention fixant la gestion de l'école de musique qui arrive à expiration et qui doit être renouvelée.

Il indique que la convention prévoit que les communes qui ne sont pas membres de la Communauté de communes des « sources » mais désireuses de participer financièrement au coût d'inscription à l'école de musique devront faire inscrire leurs enfants au secrétariat de la mairie de Rosis qui en informera la Communauté de communes des « sources ».

Les tarifs pour les enfants de notre commune sont fixés comme suit :

- Instrument+ formation musicale 194 € par enfant et par trimestre
- Classe d'éveil 75 € par enfant et par trimestre
- Second instrument 75 € par enfant et par trimestre

Il propose que la part de la participation communale soit plafonnée à 70% par élève.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer la convention avec la Communauté de communes des « sources ».

Avis du Conseil:

*Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.*

**10 -**

## **BULLETIN MUNICIPAL PANORAMA N° 7**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le bulletin municipal est un moyen de communication illustré, fort prisé dans notre commune et bien au-delà, et qui permet d'informer tous nos administrés sur les principales actions municipales.

Il précise que la prochaine parution est envisagée pour la fin de l'année et que les membres du conseil qui souhaitent faire paraître un article préparent celui-ci rapidement (sous quinzaine) afin de permettre de réserver un emplacement.

Il indique qu'il a sollicité deux devis auprès d'une infographiste, l'un pour une brochure de 24 pages, format 160 X 300mm (lecture à l'italienne), dont le montant s'élève à **2 210,00 € HT**, impression comprise, l'autre pour une brochure de 36 pages, pour un montant de **3 040, 00 € HT**.

Il signale qu'il sollicitera des aides financières auprès de prestataires privés pour aider au financement de la brochure.

Il demande aux membres aux membres du Conseil de vouloir se prononcer sur ces propositions et d'en délibérer.

Avis du conseil :

*Le Conseil émet un avis favorable à la réalisation de ce bulletin et opte pour une brochure qui n'excèdera pas 36 pages.*

## **11 - CARRIERES DE MADALE - DEGRADATIONS SUR SITE D'EXPLOITATION**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'examiner la requête de l'entreprise Granier qui exploite la carrière de Gneiss sur le site la Cabrière et qui se déclare victime depuis quelques temps de vol de carburant, de dalles et de dégradations sur 4 engins d'exploitation.

Il précise que les assurances lui ont fait savoir que, si aucune mesure de protection et de sécurisation des accès du site n'étaient envisagées, elles ne couvriraient plus ce type de sinistre. Les derniers dégâts ont été évalués à **12 000 €**.

Il indique que l'intéressé propose pour pallier ses intrusions :

- la fermeture au moyen d'une barrière de la voie qui permet d'accéder à la carrière, à hauteur du chemin de randonnée qui conduit au Bosc de Madale.
- la fermeture de la voie qui permet l'accès à la carrière du Bas.
- l'ouverture d'une transversale entre les deux pistes.

Il propose au membre du Conseil de bien vouloir délibérer sur ces propositions

Avis du Conseil :

***Le Conseil approuve la décision du Maire de se rendre sur les lieux avec un conseiller municipal pour examiner si la proposition de l'entreprise est réalisable.***

## **12 - MADALE – REFECTION DE LA VOIRIE DANS LA TRAVERSEE DU HAMEAU**

Monsieur le Maire indique au membres du Conseil que la route qui traverse le hameau de Madale présente des dégradations importantes et qu'il est nécessaire de la faire réparer rapidement afin d'attendre l'engagement de travaux plus important qui devront faire l'objet de dossier de demande de subvention.

Il indique qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Guiraud dont le montant s'élève à **4 700 €**.

Il précise que, compte tenu de l'urgence, le financement de ces premiers travaux ne peut faire l'objet de subventions et propose qu'ils soient financés sur les fonds propres de la commune.

Il précise également, qu'un programme pour l'amélioration des réseaux communaux sera prochainement élaboré et fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Avis du Conseil :

***Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition de travaux.***

## **13 - MADALE – INSTALLATION D' UN POINT DE PROPETE POUR LES O.M**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est envisagé de mettre en place un point de propreté dans la traversée du hameau de Madale, à hauteur du Petit Cabanon de la famille Roques.

Il adresse ses remerciements à la famille Roques qui a accepté de céder le terrain nécessaire à l'installation de ce PAV qui sera équipé d'un conteneur pour les ordures ménagères, d'un pour les multi matériaux et d'un pour le verre.

Il précise que l'installation de cet équipement sera réalisée « en pierre de Madale » par le service des O.M de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc. Il remplacera celui qui se trouve près de l'armoire électrique au col de Madale

Avis du Conseil :

***Le Conseil prend acte de cette information de nature à faciliter le dépôt des ordures ménagères au plus près des habitations.***

## **14 - FINANCEMENT DE LA RENOVATION DE L' EGLISE DE DOUCH**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le dossier demandant les aides financières pour permettre à la commune de réaliser les travaux de restauration de l'église Sainte Marie de Douch a été adressé aux institutionnels du département. Seule la région la Région Languedoc Roussillon a signifié un refus catégorique.

Il rappelle que le montant global des travaux s'élève à 171 000 € HT, que les services du Conseil Général ont enregistré cette demande en cours d'examen et qu'on peut espérer un financement à hauteur de 30% du montant des travaux HT.

Il rappelle également que, **par arrêté n° 2008-I-2063 du 18 juillet 2008, les services de l'Etat** ont décidé d'accorder à la commune au titre de la **(DGE) Dotation Globale d'Équipement**, une subvention de **42 769,50 €** représentant **50% du montant des travaux H.T. soit 85 539 €**, pour aider la commune à financer la première tranche de ces travaux de rénovation.

Il précise que, compte tenu du montant de la dépense et pour permettre d'obtenir le maximum de financements, les travaux seront réalisés en deux tranches.

Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte de l'information*

## **15 - LE CROS - FIXATION DU PRIX DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le hameau du Cros est alimenté en eau potable par la source Fontête et que celle-ci est la propriété de la commune de Taussac La Billère qui en assure l'entière gestion.

Il indique que cette commune vient d'adresser le relevé de l'eau consommée à la commune de Rosis ainsi que la facturation globale et qu'il y a lieu de fixer un prix du m<sup>3</sup> d'eau.

Il propose donc de fixer le tarif de l'eau pour l'exercice 2009 à **1,06 € TTC le m<sup>3</sup>** soit **0,00106 € TTC le litre** et demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

*Le Conseil approuve la proposition du maire, et fixe le prix de l'eau au tarif proposé.*

## **16 - 3° JOURNEE RANDO COMMUNALE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil le succès de la 3° rando communale qui a rassemblé près de 70 participants, sous la conduite de Martine (Conseillère municipale).

Il remercie tous les conseillers et le personnel municipal ayant largement contribué au succès de cette journée ainsi que ceux qui ont offerts des lots pour la tombola gratuite.

Compte tenu de l'engouement suscité par cette rando pédestre, il propose de la pérenniser à une date annuelle fixe, soit **le dernier dimanche de septembre**, afin que les clubs de randonnée puissent l'inscrire à leur calendrier.

Il propose que la commission tourisme communale examine cette proposition et se réunisse en temps voulu pour préparer le prochain itinéraire.

Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte de l'information.*

## **17 - TRAVAUX EN COURS**

### **Compeyre**

Des dégradations occasionnées par un camion de livraison à l'entrée du hameau de Compeyre, qui a heurté trois candélabres et arraché deux lanternes, a fait l'objet d'un constat à l'amiable. Le montant des dégâts s'élève à 4 500 € (couvert par l'assurance du propriétaire du camion en cause). Les nouveaux lampadaires ont été commandés à l'entreprise Travesset et seront livrés dans un mois.

### **Douch**

Les travaux réalisés par le Conseil Général à l'entrée de Douch afin de renforcer le mur de soutien de la route sont terminés. Le Conseil Général réalisera prochainement, en parement des blocs en béton, un mur en pierre et, l'an prochain, un trottoir en dalles de Madale.

Il indique que les travaux du lavoir sont quasiment terminés, reste l'installation des bacs. Le mur de soutien réalisé en prolongement du lavoir-fontaine et le point d'accueil des conteneurs des ordures ménagères sont terminés.

Il précise que la commune vient de réaliser, en lien avec l'ONF, « un pas de tir » pour les chasseurs à l'arc qui fréquentent de plus en plus nombreux le gîte communal.

Les travaux d'enfouissement de la fosse septique et le raccordement au réseau sont quasiment terminés. Ils ont été réalisés grâce à l'implication de René (1<sup>er</sup> adjoint), de Germain (Conseiller municipal) et de Fabrice (employé communal). Ils ont accompli un travail sérieux et remarquable.

**Le Maire**

**Jacques MENDES**